

## SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

**1.1 NOM COMMERCIAL (TEL QU'ÉTIQUETÉ):**

SYNONYMES:

N° CAS :

**1.2 UTILISATION DU PRODUIT :****1.3 NOM DU FABRICANT:**

ADRESSE:

TÉLÉPHONE D'AFFAIRES:

COURRIEL :

**1.4 NOM DU FOURNISSEUR:**

ADRESSE:

TÉLÉPHONE D'AFFAIRES:

**1.5 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:**

DATE DE RÉVISION PRÉALABLE:

DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION:

***Skinister Medical Adhesive Remover***

SR2S, SR4S

Mélange

Formulé pour éliminer l'adhésif médical de la peau et des appareils électroménagers.

**Delta Molding LLC**

1233 East Beamer St, Ste G, Woodland, CA 95776

1(888) 967-4273

Info@SkinisterMedical.com

**Premier Ostomy**

6607 Chem. de la Côte-des-Neiges, Montréal, QC H3S 2B3, Canada

+1 514-940-9666

Infotrac, 1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

Infotrac, +1-352-323-3500

Nouveau

Le 2 février 2025

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**2.1 ÉTIQUETAGE ET CLASSIFICATION DU GHS :**

Ce produit répond à la définition d'une substance ou d'une préparation dangereuse telle que définie par le 29 CFR 1910.1200 et le règlement (UE) n ° 2020/878 et le règlement (CE) n ° 1272/2008.

**Numéro d'index :**

Le numéro EC 203-497-4 ne figure pas à l'annexe VI

Les substances qui ne sont pas inscrites individuellement ou dans des rubriques de groupe doivent être autoclassées.

**Composante(s) Contribuant à la ou aux classifications**

Octaméthyltrisiloxane

**2.2 ÉLÉMENTS DE L'ÉTIQUETTE**Symbole(s) de danger du  
GHSMot de signal : **Danger !****Classification(s) des dangers du GHS :**

Liquide inflammable de catégorie 3

**Mention(s) de danger :**

H226 Liquide inflammable et vapeur

**Énoncé(s) de prévention :**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces hôtes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Gardez le récipient hermétiquement fermé.

P240 Conteneur de terre et de liaison et équipement de réception.

P241 Utilisez un équipement antidéflagrant.

P242 Utilisez des outils sans étincelles.

P243 Prendre des mesures pour prévenir les rejets statiques.

P280 Portez des gants de protection/des vêtements de protection/protection des yeux/protection du visage/de l'ouïe.

**Énoncé(s) de réponse :**

P303+P361+P353 SI SUR LA PEAU (ou les cheveux) : Enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincez la peau à l'eau.

P370+P378 : En cas d'incendie : Utiliser des milieux définis à la section 5 pour éteindre.

### Déclaration(s) de stockage :

P403+P235 Magasin dans un endroit bien ventilé. Restez au frais.

### Énoncé(s) d'aliénation :

P501 Éliminer le contenu ou le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

### 2.3 AUTRES DANGERS :

Renseignements sur les perturbateurs endocriniens : Ce produit ne contient pas de produits chimiques figurant sur la liste des substances candidates très préoccupantes pour l'autorisation.

## SECTION 3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients dangereux :	% en poids	La SAE#	EINECS #	Classification des dangers
Octaméthyltrisiloxane	80-100%	107-51-7	203-497-4	Liquide inflammable 3

## SECTION 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

### 4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS :

**CONTACT VISUEL :** Si le produit pénètre dans les yeux, ouvrez les yeux sous l'eau courante douce pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**CONTACT AVEC LA PEAU :** Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Enlevez les vêtements contaminés. Laver avant de réutiliser.

**INHALATION :** Si la respiration devient difficile, enlever la victime à l'air frais. Si nécessaire, utilisez la respiration artificielle pour soutenir les fonctions vitales. Consultez un médecin.

**INGESTION :** Rincez-vous soigneusement la bouche avec de l'eau et buvez une petite quantité d'eau pour aider à diluer les substances. Ne provoquez jamais de vomissements et ne donnez jamais de diluants (lait ou eau) à une personne qui est inconsciente, qui a des convulsions ou qui ne peut pas avaler. Pour l'ingestion de grandes quantités (plus d'une cuillère à soupe), consulter immédiatement un médecin. Prenez une copie de l'étiquette et/ou de la fiche de données de sécurité (FDS) avec la victime au professionnel de la santé. Il est peu probable que l'ingestion de petites quantités cause une maladie grave, mais la surveillance des symptômes est conseillée.

**CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION :** Les problèmes oculaires préexistants peuvent être aggravés par un contact prolongé.

### 4.2 SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET RETARDÉS :

Le contact avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

### 4.3 RECOMMANDATIONS AUX MÉDECINS :

Traiter les symptômes et éliminer la surexposition.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 MATÉRIAUX D'EXTINCTION D'INCENDIE :

Utilisez les méthodes d'extinction d'incendie ci-dessous :

<u>Pulvérisation d'eau:</u>	Non	<u>Dioxyde de carbone:</u>	Oui
<u>Mousse:</u>	Oui	<u>Produits chimiques secs:</u>	Oui
<u>Halon:</u>	Oui	<u>Autres:</u>	S.O.

### 5.2 RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :

Retour en arrière possible sur une distance considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec de l'air.

Sensibilité aux explosions aux chocs mécaniques: Non

Sensibilité à l'explosion à la décharge statique: Oui

### 5.3 PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Les intervenants en cas d'incendie naissants devraient porter une protection oculaire. Les pompiers en structure doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet. Isoler les matériaux qui ne sont pas encore impliqués dans l'incendie et protéger le personnel. Déplacer les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque ; sinon, refroidir avec un spray d'eau soigneusement appliqué. Si possible, empêcher les eaux de ruissellement de pénétrer dans les collecteurs d'eaux pluviales, les plans d'eau ou d'autres zones écologiquement sensibles.

### SECTION 6. MESURES DE REJET ACCIDENTEL

#### 6.1 PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE :

Assurer une ventilation adéquate. Portez des gants de protection appropriés et une protection pour les yeux et le visage.

#### 6.2 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

Les rejets dans l'environnement doivent être évités. Prévenir d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire. Prévenir la propagation sur une vaste zone (p. ex. par confinement ou barrières à l'huile). Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminée. Les autorités locales devraient être avisées si des déversements importants ne peuvent être contenus.

#### 6.3 INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT ET DE FUITE :

Pour les petits déversements, essuyez avec des matériaux absorbants tels que des essuie-tout ou des chiffons. Dans le cas des déversements importants, prévoir des dispositifs de digue ou d'autres contenants appropriés pour empêcher les matières de se propager. S'il est possible de pomper une digue, entreposer les matières récupérées dans un contenant approprié. Nettoyez les matériaux restants du déversement avec un absorbant approprié.

### SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

#### 7.1 PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION SÉCURITAIRE :

Inflammable. Ne pulvérisez pas sur une flamme ou un matériau incandescent, un appareil électrique ou une source de chaleur. Tenir à l'écart des sources d'inflammation - Ne pas fumer. Tenir hors de la portée des enfants. Évitez de pulvériser dans les yeux. Ne pas appliquer sur les plaies ouvertes ou les muqueuses. Cesser l'utilisation en cas d'irritation. Évitez l'inhalation de vapeur ou de brume. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

#### 7.2 PRATIQUES D'ENTREPOSAGE ET DE MANUTENTION :

Tenir à l'écart des matériaux incompatibles. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé dans des contenants fermés. Protéger les contenants contre les dommages physiques. Gardez le contenant hermétiquement fermé et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à l'emploi. Entreposer conformément à la réglementation locale.

#### 7.3 UTILISATIONS PARTICULIÈRES :

Formulé pour éliminer l'adhésif médical de la peau et des appareils électroménagers.

### SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

#### 8.1 PARAMÈTRES D'EXPOSITION :

Nom chimique	La SAE#	ACGIH TLV	OSHA TWA	EH40 TWA
Octaméthyltrisiloxane	107-51-7	Non répertorié	Non répertorié	Non répertorié

#### 8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION :

**CONTRÔLE DE LA VENTILATION ET DE L'INGÉNIERIE :** Utiliser avec une ventilation adéquate pour s'assurer que les niveaux d'exposition sont maintenus en deçà des limites indiquées ci-dessus.

*Les informations suivantes sur l'équipement de protection individuelle approprié sont fournies pour aider les employeurs à se conformer aux règlements de l'OSHA trouvés dans la sous-partie I du 29 CFR (à partir de 1910.132) ou à la norme équivalente du Canada, ou aux normes des États membres de l'UE (y compris EN 149 pour les EPI respiratoires, et EN 166 pour la protection du visage / des yeux), et celles du Japon. Veuillez consulter les règlements et les normes applicables pour obtenir des détails pertinents.*

**PROTECTION RESPIRATOIRE :** Non requis pour les zones correctement ventilées. Maintenir les concentrations de contaminants dans l'air en deçà des lignes directrices énumérées ci-dessus, s'il y a lieu. Si nécessaire, utilisez uniquement une protection respiratoire autorisée par la norme fédérale américaine de protection respiratoire de l'OSHA (29 CFR 1910.134), les normes équivalentes des États américains, la norme canadienne CSA Z94.4-93, la norme européenne EN149 ou les États membres de l'UE.

**PROTECTION DES YEUX :** Non requis pour une utilisation normale. Des lunettes de sécurité sont requises lors de la manipulation de plus grandes quantités ou lorsque le contact visuel est probable, par exemple lors de l'application du produit près du visage. Si nécessaire, reportez-vous à l'OSHA 29 CFR 1910.133 des États-Unis, aux normes canadiennes, et à la norme européenne EN166, aux normes australiennes ou aux normes japonaises pertinentes.

**PROTECTION DES MAINS :** Non requis pour une utilisation normale. Des gants résistants aux produits chimiques sont nécessaires lors de la manipulation de plus grandes quantités. Si nécessaire, reportez-vous à l'OSHA 29 CFR 1910.138 des États-Unis, à la norme européenne DIN EN 374, aux normes appropriées du Canada, aux normes australiennes ou aux normes japonaises pertinentes.

**PROTECTION DU CORPS :** Non requis pour une utilisation normale. Utilisez body protect approprié à la tâche en cours d'exécution. Au besoin, veuillez consulter les Normes du Canada appropriées ou les Normes appropriées de l'UE, les Normes australiennes ou les Normes japonaises pertinentes.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE :**

**APPARENCE (État physique) et COULEUR :** Ce produit est un liquide incolore

**ODEUR :** Légère odeur

**SEUIL D'ODEUR :** Non disponible

**pH :** Sans objet

**POINT DE FUSION/CONGÉLATION :** -82 °C (-116 °F)

**POINT D'ÉBULLITION :** 152,6 °C (306,7 °F)

**POINT D'ÉCLAIR :** 34.4 °C (93.9 °F)

**INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ) :** Liquide inflammable

**LIMITES SUPÉRIEURES/INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSION :** 0,9 à 13,8 % dans l'air

**PRESSION DE VAPEUR (mm Hg @ 20 °C (68°F)) :** 0,2 mm

**DENSITÉ DE VAPEUR :** 5,1716132 hPa

**DENSITÉ RELATIVE :** 0.816

**GRAVITÉ SPÉCIFIQUE :** 0.82

**SOLUBILITÉ DANS L'EAU :** Insoluble

**POIDS PAR GALLON :** 6.84 livres

**PARTAGE COEFFICIENT (n-octanol/eau) :** 4,7 à 5,0

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION :** 418 °C (784 °F)

**TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION :** Non disponible

**VISCOSITÉ :** 1,0 cSt à 25 °C (77 °F)

**9.2.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CLASSES DE DANGER PHYSIQUE**

**EXPLOSIFS :** Non classé comme explosif

**GAZ INFLAMMABLES :** Vapeurs inflammables

**AÉROSOLS :** Non classé comme un aérosol

**GAZ OXYDANTS :** Non classé comme gaz comburant

**GAZ SOUS PRESSION :** Sans Objet, Sans Pression

**LIQUIDES INFLAMMABLES :** Liquide inflammable de catégorie 3

**SOLIDES INFLAMMABLES :** Sans Objet

**MATIÈRES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS :** Non Disponibles

**LIQUIDES PYROPHORIQUES :** Non classé comme liquide pyrophorique

**SOLIDES PYROPHORIQUES :** Non classés comme solides pyrophoriques

**MATIÈRES ET MÉLANGES AUTO-ÉCHAUFFANTS :** Non Disponibles

**MATIÈRES ET MÉLANGES QUI ÉMETTENT DES GAZ INFLAMMABLES AU CONTACT DE L'EAU :** Non Disponible

**LIQUIDE OXYDANT :** Non classé comme liquide comburant

**SOLIDE OXYDANT :** Non classé comme un solide comburant

**PEROXYDES ORGANIQUES :** Non classé comme un peroxyde organique

**CORROSIF POUR LES MÉTAUX :** Non Corrosif

**EXPLOSIFS DÉSENSIBILISÉS :** Non classés comme explosifs désensibilisés

**GAZ SOUS PRESSION :** Non disponible

**9.2.2 AUTRES CARACTÉRISTIQUES DE SÉCURITÉ**

**SENSIBILITÉ MÉCANIQUE :** Non sensible

**TEMPÉRATURE DE POLYMÉRISATION AUTO-ACCÉLÉRÉE :** Non Disponible

**FORMATION DE MÉLANGES EXPLOSIBLES DE POUSSIÈRES ET D'AIR :** Sans Objet

**RÉSERVE ACIDE/ALCALINE :** Neutre

**TAUX D'ÉVAPORATION :** Non Disponible

**MISCIBILITY :** Insoluble dans l'eau

**CONDUCTIVITÉ :** Non conductrice

**CORROSIVITÉ :** Non corrosive

**GAS GROUP :** Sans objet

**POTENTIEL REDOX :** Non disponible

**POTENTIEL DE FORMATION DE RADICAUX :** Non disponible

**PROPRIÉTÉS PHOTOCATALYTIQUES :** Non disponible

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1 RÉACTIVITÉ :**

Aucune donnée d'essai spécifique liée à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

### 10.2 STABILITÉ :

Stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

### 10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES :

Peut réagir avec des agents oxydants puissants. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Liquide inflammable et vapeur.

### 10.4 CONDITIONS À ÉVITER :

Chaleur, flammes et étincelles..

### 10.5 MATIÈRES AVEC LESQUELLES LA MATIÈRE EST INCOMPATIBLE :

Agents oxydants.

### 10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

## SECTION 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 RENSEIGNEMENTS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES :

#### DONNÉES DE TOXICITÉ :

Toxicité orale aiguë DT50 (rat) : > 2 000 mg/kg  
 Évaluation : Très faible toxicité en cas d'ingestion. Effets nocifs non prévus de la déglutition de petites quantités.

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (rat) : > 22,6 mg/l  
 Temps d'exposition : 4 h  
 Atmosphère d'essai : vapeur  
 Évaluation : Aucune exposition unique à la brume ne prévoit aucun effet nocif.

Toxicité cutanée aiguë DT50 (rat) : > 2 000 mg/kg  
 Évaluation : Il est peu probable qu'un contact prolongé avec la peau entraîne l'absorption de quantités nocives.

Toxicité aiguë	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés
Corrosion / irritation de la peau	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés
Lésions oculaires graves / irritation	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés
Mutagénicité des cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés
STOT-exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés
Exposition répétée stot	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés
Danger d'aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés

**AGENT SOUPÇONNÉ DE CANCER :** Ingrédients dans ce produit ne se trouvent pas sur les listes suivantes : FEDERAL OSHA Z LIST, NTP, CIRC, ou CAL / OSHA et ne sont donc pas considérés, ni soupçonnés d'être, agents cancérigènes par ces organismes.

**IRRITATION :** Un bref contact est essentiellement non irritant pour la peau. Peut causer une légère irritation oculaire temporaire.

**RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION :** Aucune information spécifique n'est disponible concernant les effets de ce produit et de ses composants sur le système reproducteur humain.

**TOXICITÉ SPÉCIFIQUE DES ORGANES CIBLES – EXPOSITION UNIQUE :** Les données ne sont pas suffisantes pour la classification.

**TOXICITÉ SPÉCIFIQUE DES ORGANES CIBLES – EXPOSITION RÉPÉTÉE :** Les données ne sont pas suffisantes pour la classification.

**RISQUE D'ASPIRATION :** Les données ne sont pas suffisantes pour la classification.

**AUTRES DONNÉES :** Aucune donnée disponible.

### **11.2 INFORMATION SUR D'AUTRES CLASSES DE DANGER QUI SE RAPPORTENT AUX PROPRIÉTÉS PERTURBATRICES ENDOCRINIENNES :**

Aucune donnée spécifique n'est disponible pour ce produit.

## **SECTION 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

### **12.1 TOXICITÉ :**

Toxicité pour les poissons	LC50, <i>Oncorhynchus mykiss</i> (truite arc-en-ciel), essai d'écoulement continu, 96 heures, > 0,0191 mg/l, OCDE. Ligne directrice d'essai 203
Toxicité pour les algues	CE50, <i>Daphnia magna</i> (Puce d'eau), essai d'écoulement continu, 48 heures, > 0,02 mg/l, Ligne directrice d'essai 202 de l'OCDE
Toxicité pour les daphnies et heures, Inhibition du taux de croissance des autres invertébrés aquatiques, > 0,0094 mg/l, Ligne directrice d'essai 201 de l'OCDE.	CE50, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes), essai statique, 72 heures, Inhibition du taux de croissance des autres invertébrés aquatiques, > 0,0094 mg/l, Ligne directrice d'essai 201 de l'OCDE.

### **12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ :**

**Biodégradabilité :** La biodégradation dans des conditions de laboratoire aérobie est inférieure aux limites détectables (DBO20 ou DBO28/ThOD < 2,5 %).  
**Biodégradation :** 0 %  
**Temps d'exposition :** 28 d  
**Méthode :** Ligne directrice 310 ou l'équivalent de l'OCDE  
**Photodégradation**  
**Demi-vie atmosphérique :** 8,94 j  
**Méthode :** Estimation.

### **12.3 POTENTIEL BIOACCUMULABLE :**

**Bioaccumulation :** Le potentiel de bioconcentration est élevé (BCF > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).  
**Coefficient de partage :** n-octanol/eau (log Pow) : 5,35 Estimation..

### **12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL :**

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Kco entre 2000 et 5000).  
**Coefficient de partage (Kco) :** 3179 Estimation.

### **12.5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET vPvB :**

Aucune donnée spécifique disponible sur ce produit.

### **12.6 PROPRIÉTÉS PERTURBATRICES ENDOCRINIENNES :**

Aucune donnée spécifique disponible sur ce produit.

### **12.7 AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES :**

Aucune donnée spécifique disponible sur ce produit.

### **12.8 CLASSE DE MISE EN DANGER DE L'EAU :**

Peut mettre l'eau en danger conformément à la directive 91/155-EWG de l'UE. Ne laissez pas le produit atteindre les eaux souterraines, le cours d'eau ou le système d'égouts. À l'heure actuelle, il n'y a pas d'évaluation écotoxicologique pour ce produit.

## **SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

### **13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS :**

L'élimination des déchets doit être conforme aux réglementations fédérales, étatiques et locales appropriées des États-Unis, ainsi qu'à celles du Canada, de l'Australie, des États membres de l'UE et du Japon.

**Loi sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA) :** Ce produit est classé comme un déchet dangereux de l'ARRC en raison de sa teneur en solvants inflammables.

**Élimination des dissolvants d'adhésifs et des contenants vides inutilisés :** Le liquide est inflammable. Même les contenants vides conservent des résidus inflammables et ne devraient pas être exposés à la chaleur, aux flammes, aux étincelles ou à d'autres sources d'inflammation. Jetez les contenants liquides et vides inutilisés dans une installation approuvée d'élimination des déchets dangereux.

**Autre méthode d'élimination pour les petites quantités :** De petites quantités peuvent être éliminées comme déchets non dangereux si elles sont entièrement séchées. Distribuez tout dissolvant d'adhésif restant sur des essuie-tout en carton ou en papier, laissez-le sécher complètement dans un endroit bien ventilé, loin des sources d'inflammation, puis éliminez-le en tant que déchets non dangereux. Ouvrez le récipient vide en retirant le bouchon fileté, laissez tout résidu à l'intérieur sécher complètement, puis éliminez le récipient en tant que déchets non dangereux ou recyclez-le conformément aux directives locales.

### **13.2 CODE DES DÉCHETS :**

D001 : Ignitabilité

## **CHAPITRE 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT**

US DOT, IATA, OMI, ADR :

**14.1 U.S. DEPARTMENT OF TRANSPORTATION (DOT) SHIPPING REGULATIONS :** Ce produit est classé (selon 49 CFR 172.101) par le département des Transports des États-Unis, comme suit.

**NUMÉRO D'IDENTIFICATION ONU :** ONU 1993  
**DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :** LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.  
(Octaméthyltrisiloxane)

**NUMÉRO ET DESCRIPTION DE LA CLASSE DE DANGER :** 3  
**GROUPE D'EMBALLAGE :** II  
**ÉTIQUETTE(S) DE POINT REQUISE(S) :** Liquide inflammable

**GUIDE NORD-AMÉRICAIN D'INTERVENTION D'URGENCE NUMÉRO :** 128

**POLLUANT MARIN :** Les composants de ce produit ne sont pas désignés par le ministère des Transports comme étant des polluants marins (49 CFR 172.101, annexe B).

**INFORMATION SUR LE TRANSPORT MARITIME DE L'ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL (IATA) :** Ce produit est considéré comme une marchandise dangereuse.

**INFORMATION SUR LE TRANSPORT MARITIME DE L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI) :**

**NUMÉRO D'IDENTIFICATION ONU :** ONU 1993  
**DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :** LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.  
(Octaméthyltrisiloxane)

**NUMÉRO ET DESCRIPTION DE LA CLASSE DE DANGER :** 3  
**GROUPE D'EMBALLAGE :** II

**ACCORD EUROPÉEN CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DE MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR) :** Ce produit est considéré par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe comme des marchandises dangereuses.

## **CHAPITRE 15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION**

### **15.1 RÉGLEMENTS SUR LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT PROPRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE :**

#### **RÉGLEMENTATION DES ÉTATS-UNIS :**

**EXIGENCES DE DÉCLARATION DE LA LEP DES ÉTATS-UNIS :** Les composants de ce produit ne sont pas soumis aux exigences de déclaration des articles 302, 304 et 313 du titre III de la Loi modifiant et réautorisation du Superfund.

**U.S. SARA 311/312 :** Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides)  
Danger non classé ailleurs (dangers physiques)

**LEP des États-Unis QUANTITÉ DE PLANIFICATION DE SEUIL :** Il n'y a pas de quantités de planification de seuil spécifiques pour les composants de ce produit. Le seuil de dépôt par défaut de la demande de FDS fédérale et de l'exigence d'inventaire de 10 000 lb (4 540 kg) s'applique donc, par 40 CFR 370.20.

**QUANTITÉ DÉCLARABLE (QR) CERCLA DES ÉTATS-UNIS :**  
Ce matériel ne contient aucun composant avec un CERCLA RQ.

**STATUT D'INVENTAIRE DE LA TSCA DES ÉTATS-UNIS :** Les composants de ce produit sont inscrits à l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés de l'inscription.

**AUTRES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX DES ÉTATS-UNIS :** Aucun n'est connu

**CALIFORNIA SAFE DRINKING WATER AND TOXIC ENFORCEMENT ACT (PROPOSITION 65) :** Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus de l'État de Californie pour causer le cancer, les anomalies congénitales, ou tout autre dommage à la reproduction.

### **15.2 RÉGLEMENTS CANADIENS :**

**STATUT D'INVENTAIRE CANADIEN DE LAN/LEN :** Les composants sont inscrits sur la liste de la LAN, inscrits sur la liste des LED et/ou sont exemptés de l'inscription

**AUTRES RÉGLEMENTS CANADIENS :** Sans objet.

### LISTE DES SUBSTANCES PRIORITAIRES DE LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (LCPE) :

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient tous les renseignements exigés par ce règlement.

**CLASSIFICATION ET SYMBOLES CANADIENS DU SIMDUT :** Ce produit a été classé selon le SIMDUT 2015.

### 15.3 INFORMATION SUR LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE :

Ce produit répond à la définition d'une substance ou d'une préparation dangereuse telle que définie par le règlement (UE) n° 2020/878 et le règlement (CE) n° 1272/2008.

#### ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/mélange par le fournisseur.

## SECTION 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

<b>Cote HMIS (échelle 0-4)</b> Danger pour la santé : 0 Inflammabilité : 3 Danger physique : 0	<b>Cote NFPA (échelle 0-4)</b> Danger pour la santé : 0 Inflammabilité : 3 Danger physique : 0
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Abréviations et acronymes

<b>ACGIH</b>	<i>American Conference of Governmental Industrial Hygienists</i>
<b>CFR</b>	<i>Code of Federal Regulations</i>
<b>Dot</b>	<i>Ministère fédéral des Transports</i>
<b>SGH</b>	<i>Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques</i>
<b>SSR</b>	<i>Système d'identification des matières dangereuses</i>
<b>HCS</b>	<i>Norme de communication des dangers</i>
<b>CIRC</b>	<i>Centre international de recherche sur le cancer</i>
<b>IATA</b>	<i>L'Association du transport aérien international</i>
<b>L'OACI</b>	<i>L'Organisation de l'aviation civile internationale</i>
<b>IMDG</b>	<i>Marchandises dangereuses maritimes internationales</i>
<b>L'OMI</b>	<i>Organisation maritime internationale</i>
<b>DT50/LC50</b>	<i>Concentration létale/dose, 50 pour cent</i>
<b>NFPA</b>	<i>Association nationale de protection contre les incendies</i>
<b>NIOSH</b>	<i>Institut national pour la sécurité et la santé au travail</i>
<b>NTP</b>	<i>Programme national de toxicologie</i>
<b>OSHA</b>	<i>Sécurité et santé au travail</i>
<b>PEL</b>	<i>Limite d'exposition admissible</i>
<b>LEP</b>	<i>Loi modifiant et réautorisation du Superfond</i>
<b>TLV</b>	<i>Valeur limite de seuil de l'ACGIH</i>
<b>TWA</b>	<i>Moyenne pondérée dans le temps</i>

PRÉPARÉ PAR : Chris Eigbrett

Conformité de la FS au GHS  
[www.MSDStoGHS.com](http://www.MSDStoGHS.com)

Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes, mais ne sont pas justifiées de l'être. Les données et les calculs sont basés sur les informations fournies par le fabricant du produit et les fabricants des composants du produit. Il est conseillé aux utilisateurs de confirmer à l'avance que l'information est à jour, applicable et adaptée aux circonstances d'utilisation. Delta Molding LLC n'assume aucune responsabilité pour les blessures au vendeur ou à une tierce personne causées à proximité par le matériel si les procédures de sécurité raisonnables ne sont pas respectées comme stipulé dans la fiche technique. En outre, Delta Molding LLC n'assume aucune responsabilité pour les blessures causées par une utilisation anormale de ce matériau, même si des procédures de sécurité raisonnables sont suivies.

## HISTORIQUE DES RÉVISIONS

2 février 2025 - Création de documents

**FIN DE LA FEUILLE DE FDS**